



## Augmentation de salaire ne respectant pas le niveau de salaire d'

Par **colprin**, le **12/05/2009** à **12:12**

Bonjour,

En janvier 2009, à l'occasion de la première évaluation des performances individuelles des salariés au sein de mon entreprise (il y en a deux par an), il a été décidé que je méritais une augmentation de salaire de l'ordre de 20% et un bonus.

Or "en raison de crise économique", mon salaire n'a été augmenté que de 10% et ne respecte pas le niveau de salaire de ma promotion.

J'ai été informé (officieusement) des risques suivants :

- Ne pas être réajusté avant un an (fin 2009) bien que mes performances soient évaluées sur la grille de performance de ma promotion
- Que l'ajustement dépendent de ma performance actuelle (alors qu'il devrait s'agir d'un acquis)

Mes questions :

- Existe t il un moyen de recours juridique dans ma situation ?
- Si oui, duquel s'agit il ?

Informations supplémentaires : je travaille dans le domaine privé (conseil).